

Le covoiturage au quotidien

À la fois économique, écologique, simple et pratique, le covoiturage pour les trajets du quotidien présente de nombreux bénéfices qui pourraient vous convaincre.



Covoiturer sur les trajets du quotidien : quels avantages ?

On appelle covoiturage du quotidien les trajets partagés en voiture de moins de 80 km, effectués plusieurs fois par semaine. Covoiturer au quotidien, c'est partager un trajet en voiture une ou plusieurs fois par semaine, sur des trajets de courte distance. Cela permet de diviser par deux l'impact environnemental de ses déplacements et d'économiser jusqu'à 2000 euros par an. C'est aussi un moyen de limiter la pollution de l'air et sonore sur votre territoire. Enfin, c'est l'occasion de partager un trajet avec des gens près de chez vous et de tisser des liens grâce à des voyages réguliers.

Le Gouvernement a lancé en décembre 2022 un plan national pour inciter les conducteurs et les passagers à adopter le covoiturage pour leurs trajets quotidiens. L'objectif ? Atteindre les 3 millions de trajets quotidiens en covoiturage à l'horizon 2027.

Pour vous aider à sauter le pas, plusieurs aides sont mises en place :

- aide de 100 euros pour les nouveaux conducteurs versée après le 10ème trajet sur une application de covoiturage éligible,
- renforcement du forfait mobilités durables jusqu'à 800 euros par an et par salarié,
- accompagnement des aides territoriales.

Infos pratiques

Trois aires de covoiturage sont déployées sur le territoire de Val Parisis par le Département du Val-d'Oise :

- Décathlon, 12 Mail des Copistes 95220 Herblay-sur-Seine
- Cora, 1 Avenue du Président Georges Pompidou 95120 Ermont
- Les Portes de Taverny, rue Théroigne de Méricourt 95150 Taverny

Liens utiles

[Plus d'infos sur le covoiturage sur le site valdoise.fr](https://www.valdoise.fr)

[En savoir plus sur le covoiturage](#)

[L'aide d'Ile-de-France Mobilités](#)

[Toutes les informations et les aides sur le covoiturage du quotidien](#)